



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 7 :
RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2017

Séance ordinaire du 24 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 24 Janvier 2017.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Philippe FARGEON (à Philippe FARGEON), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaél LAMARQUE), Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Géraldine AUDEBERT (à Sébastien LABAT), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Jessica CASTEX

Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

www.mairie-le-bouscat.fr



1

Sommaire PREAMBULE

I – LE CONTEXTE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER



- 1) Les budgets communaux face à des contraintes financières accrues
- 2) La trajectoire affichée de réduction des déficits publics
- 3) Le budget 2017 de l'Etat : synthèse
- 4) Evolution des valeurs locatives (national et local)

II – SITUATION DU BUDGET ET PERSPECTIVE BUDGETAIRE



- 1) La Bouscat : principaux éléments de comparaison
- 2) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires
- 3) Structure et Evolution des effectifs
- 4) Situation Financière au 31/12/2016
- 5) Structure et Gestion de la dette
- 6) Déclinaison des orientations budgétaires
 - La section de fonctionnement
 - Le Plan Pluriannuel d'Investissement et son Financement

2

PREAMBULE

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 ».

Le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et ne présente aucun caractère décisionnel.

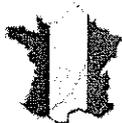
L'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L.2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (DOB) :

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.»

«Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication.»



I – LE CONTEXTE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER



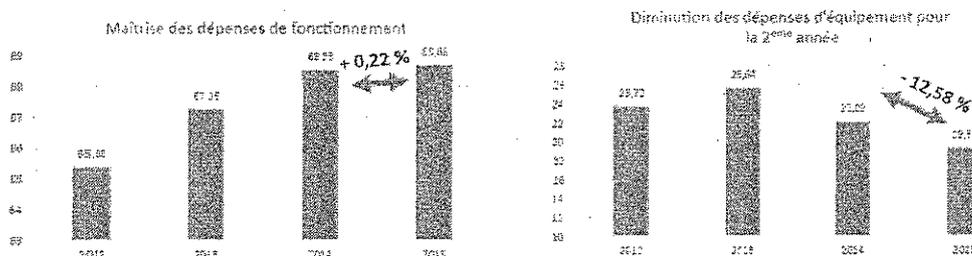
- 1) Les budgets communaux face à des contraintes financières accrues
- 2) La trajectoire de réduction des déficits publics
- 3) Le budget 2017 de l'Etat : synthèse
- 4) Evolution des valeurs locatives (national et local)



1) Les budgets communaux face à des contraintes financières accrues

La baisse continue des dotations depuis 2013 (et surtout depuis 2014 avec la mise en œuvre du plan de réduction des déficits publics) a conduit les communes à prendre des mesures fortes en matière de dépenses.

Situation financière spécifique des communes (toutes strates confondues - en Milliards d'€)



Source : Rapport 2016 de la Cour des comptes



Sur la strate démographique 20/50.000 habitants 77 villes sur 337 disposaient d'une épargne nette négative en 2015 contre 46 en 2014

5

1) Les budgets communaux face à des contraintes financières accrues

Sous la pression des élus locaux, l'Etat a montré une relative prise de conscience de la situation financière délicate des collectivités locales au travers des mesures qu'il a inscrites lors de l'examen de la Loi de Finances Rectificative 2016 et de la Loi de Finances 2017 avec notamment :

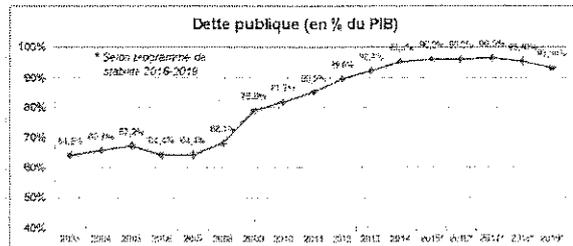
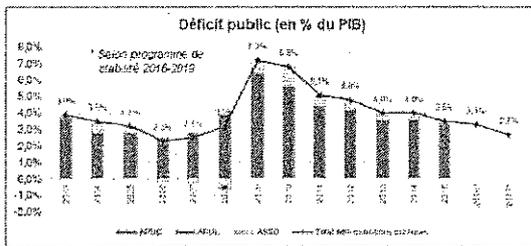
- ✓ L'étalement sur 2 exercices (2017 et 2018) de la troisième année de diminution de la DGF (mesure qui ne concerne que le bloc communal et non l'ensemble des collectivités territoriales)
- ✓ le plafonnement du FPIC à hauteur de 1Md€,
- ✓ la création de l'attribution de compensation d'investissement, une forte dégradation des niveaux d'épargne des communes ayant été enregistrée en 2016.
- ✓ l'abandon de la réforme de la DGF, qui dans sa forme initiale pénalisait fortement les communes urbaines.



5

2) La trajectoire affichée de réduction des déficits publics

Le déficit public passerait sous le seuil des 3% en 2017. Pour autant, la dette publique poursuivrait cette année encore sa progression pour atteindre 96,5% du PIB.

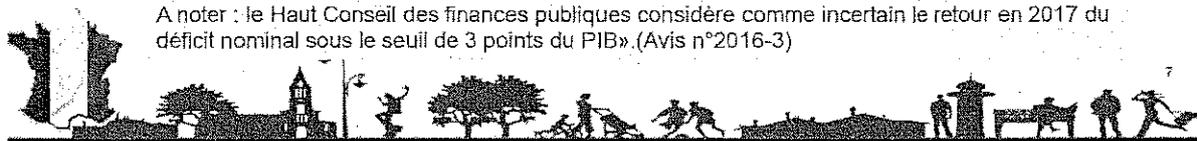


Déficit prévisionnel 2017 de l'Etat : 69,3 Md€ représentant 2,7% du PIB.
Rappelons ici l'impossibilité pour les collectivités de présenter un budget en déficit.

Dette publique à fin juin 2016 : 2 170,6 Mds€ soit 98,4% du PIB

Source : PLF 2017

A noter : le Haut Conseil des finances publiques considère comme incertain le retour en 2017 du déficit nominal sous le seuil de 3 points du PIB» (Avis n°2016-3)

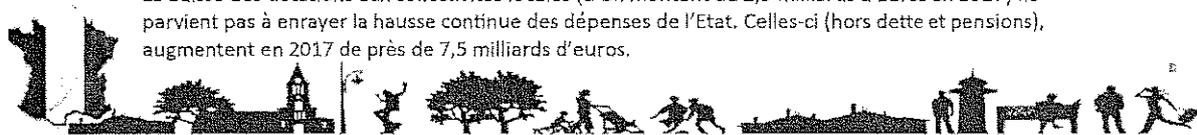


3) Le budget 2017 de l'Etat

Le budget a été élaboré sur une base de 1,5% d'augmentation du PIB

Dépenses de l'Etat hors dette et pensions	224,7	232,1
Dotations aux collectivités territoriales	50,3	47,4
PSR Union Européenne	20,2	19,1
Dépenses hors dette et pensions	295,2	298,6
Intérêts de la dette	44,5	41,8
Pensions	46,2	48,0
Total charges dette+pensions	90,7	89,8
Total des dépenses de l'Etat	385,9	388,3

La baisse des dotations aux collectivités locales (d'un montant de 2,9 milliards d'Euros en 2017) ne parvient pas à enrayer la hausse continue des dépenses de l'Etat. Celles-ci (hors dette et pensions), augmentent en 2017 de près de 7,5 milliards d'euros.



La loi de programmation des Finances Publiques 2014-2019 détermine annuellement un Objectif D'Evolution de la DEpense Locale (ODEDEL)

OBJECTIF ODEDEL PAR SECTEUR EN 2017 (rappel 2016)		
	dépenses dans leur ensemble	Dépenses de fonctionnement
Total collectivités territoriales et leur établissements publics	2,0% (1,2%)	1,7% (1,6%)
Communes	2,1% (1,0%)	1,3% (1,3%)
EPCI	2,1% (0,6%)	1,3% (0,7%)
Départements	2,2% (1,9%)	(2,6%) 2,7%
Régions	0,8% (0,4%)	1,1% (0,6%)



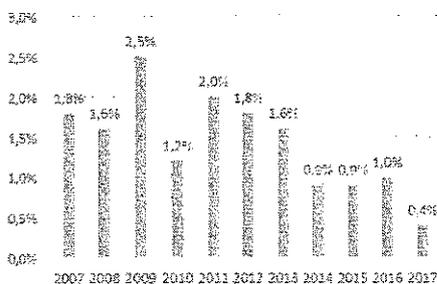
4) Evolution des valeurs locatives (national et local)

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixé à 0,4%, plus faible revalorisation historique.

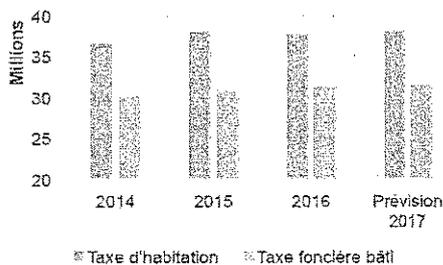
La baisse enregistrée en 2016 des bases fiscales du Bouscat correspond notamment :

- taxe d'habitation : retour sur l'exonération de la 1/2 part (enfant) pour les personnes seules,
- taxe foncière : mise en place de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans le quartier prioritaire de la politique de la ville Champ de Courses.

Evolution du coefficient de revalorisation des valeurs locatives



Evolution des valeurs locatives 2014 – 2017 de la ville du Bouscat



À noter : à partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).



II – SITUATION DU BUDGET ET PERSPECTIVE BUDGETAIRE AU BOUSCAT

- 1) Le Bouscat : principaux éléments de comparaison
- 2) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires
- 3) Structure et Evolution des effectifs
- 4) Situation Financière au 31/12/2016
- 5) Structure et Gestion de la dette
- 6) Déclinaison des orientations budgétaires
 - La section de fonctionnement
 - Le Plan Pluriannuel d'Investissement et son Financement

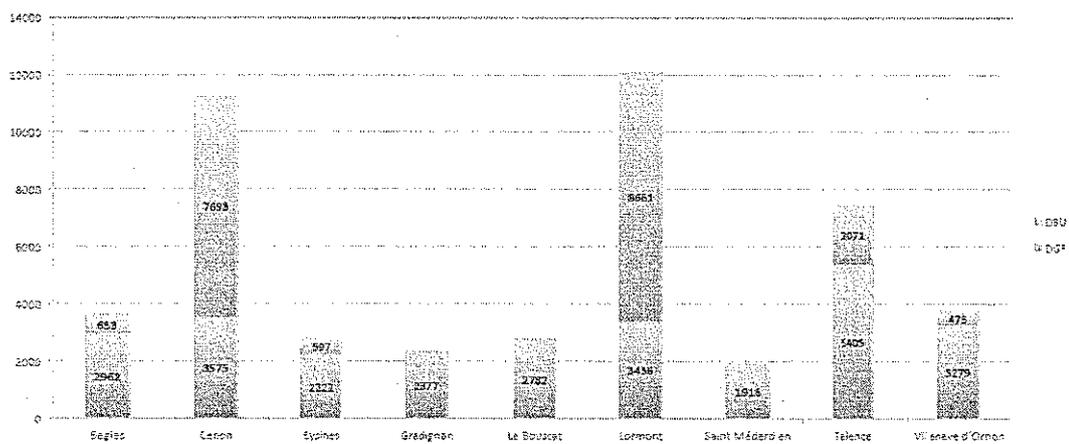


11

1) Le Bouscat : principaux éléments de comparaison



Les principales dotations d'Etat (DGF/DSU) des communes de Bordeaux Métropole de la même strate (20 à 50000 habitants) – montants en KE – Données 2016



Source : Stratorial (analyse loi de Finances 2017)

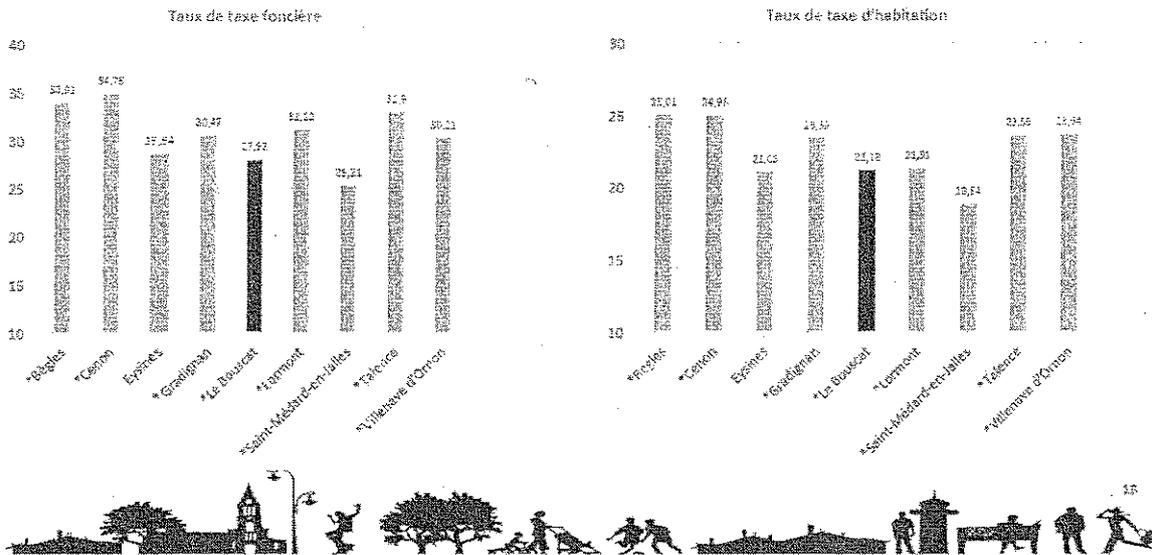


11

1) Le Bouscat : principaux éléments de comparaison



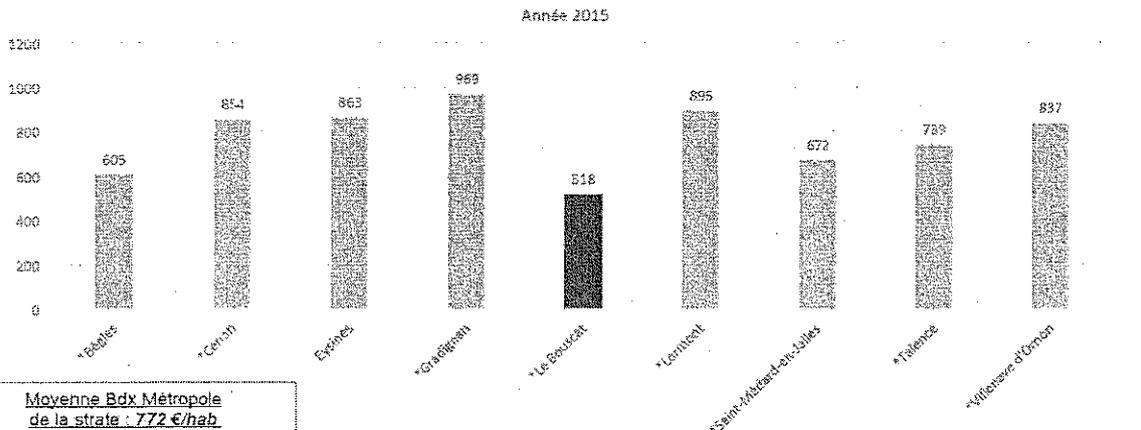
Les taux de fiscalité 2016 des communes de Bordeaux Métropole de la même strate (20-50000 h)



1) Le Bouscat : principaux éléments de comparaison



L'endettement des communes de Bordeaux Métropole de la même strate (20 à 50000 habitants)
Encours de la dette en euros par habitant



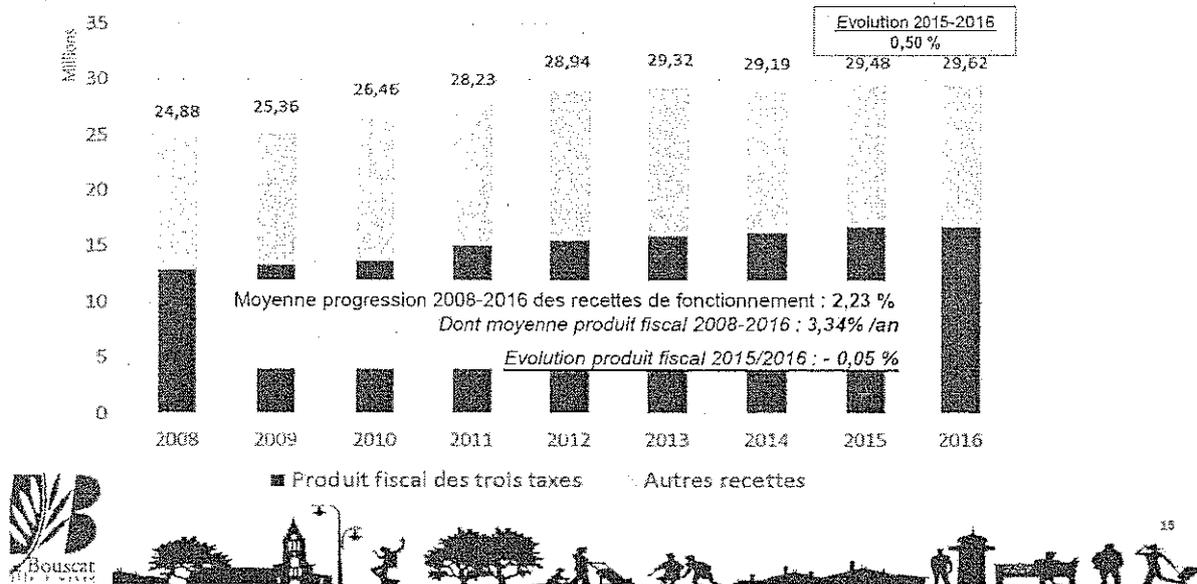
Source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>
Les comptes des communes et des groupements à fiscalité propre : données individuelles



2) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires

Les recettes de fonctionnement

Des recettes de fonctionnement en très légère progression

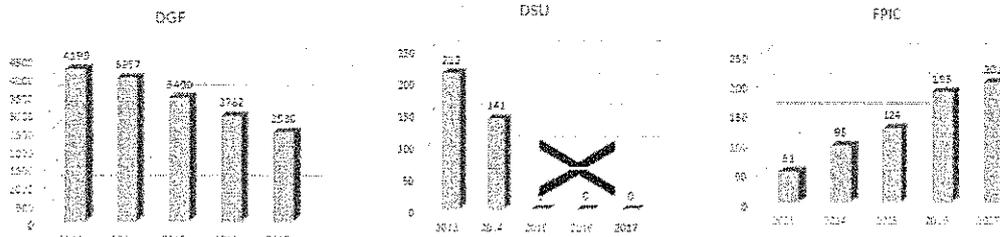


2) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires

L'évolution des principales dotations



Baisse des dotations et charges nouvelles

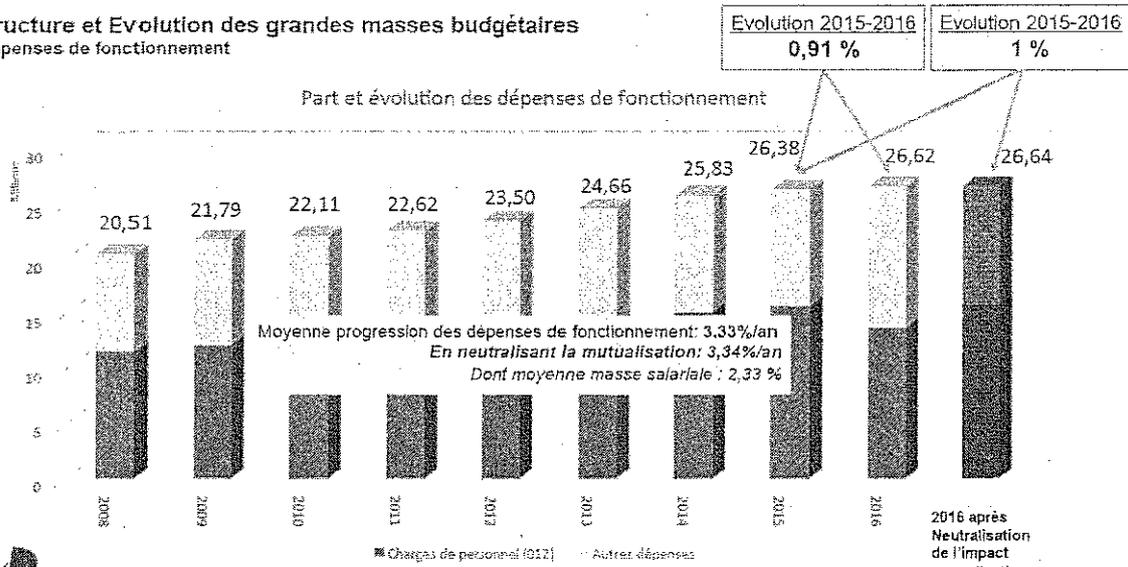


En recettes, une baisse en flux (montant) en 5 ans de 2 millions d'euros et une perte en stock (baisse cumulée) de dotations de 4,7 millions d'euros.

En dépenses, un fonds de péréquation (FPIC) qui augmente sur 5 ans progressivement pour s'établir en 2017 à 201.000 euros, soit une dépense au profit de cette nouvelle péréquation horizontale de 656 KE

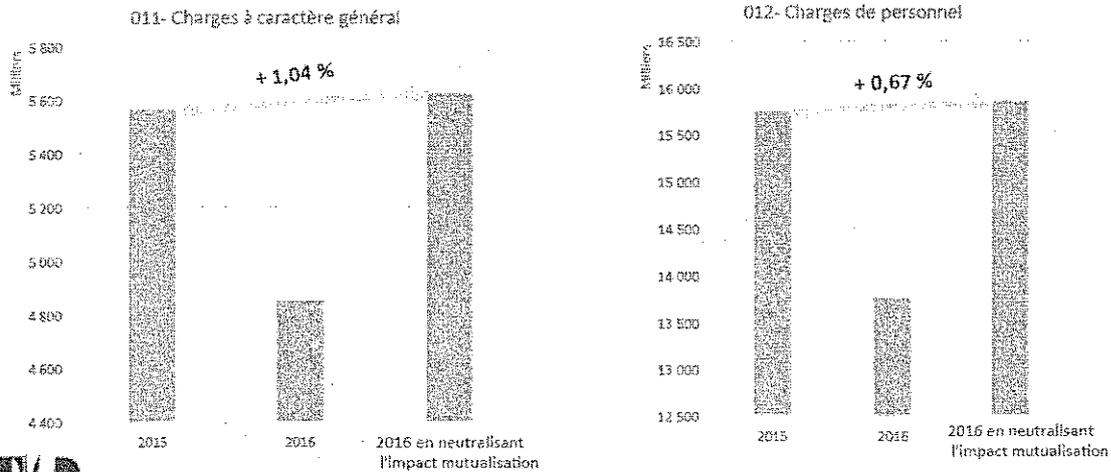


2) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires
Les dépenses de fonctionnement



2) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires

Focus sur les charges générales et la masse salariale – hausse plus que limitée dans un contexte d'extension des services à la population : la Source, développement économique...



2) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires

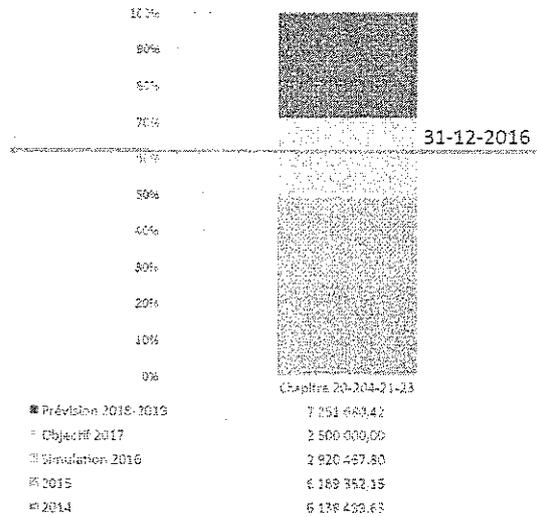
Les dépenses d'équipement

Notre PPI 2014-2019 d'un montant de 25 M€ est en cours de réalisation, à fin 2016 un peu plus de 60 % des dépenses sont réalisées.

Parmi les projets qui ont vu le jour nous pouvons citer notamment :

- Médiathèque et Maison de la vie associative et éco-citoyenne
- Centre administratif Max Monichon, les nouveaux locaux du CCAS et l'installation du Patio
- Restructuration de l'école maternelle Lafon Féline
- Création du complexe sportif Jehan Buhan
- Entretien du patrimoine communal

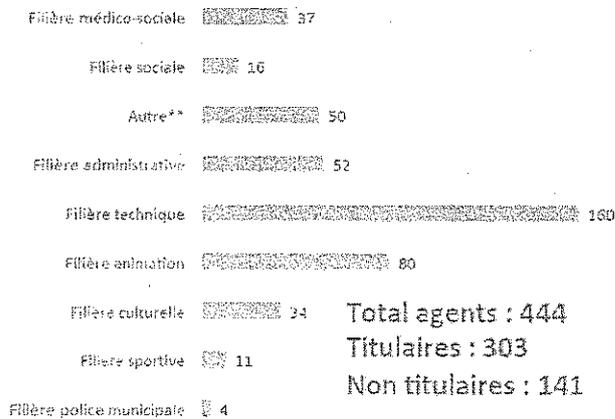
Avancement PPI 2014-2019



Date de référence 30/11/2016

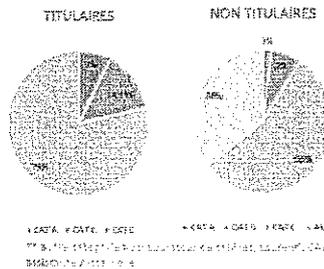
3) Structure et évolution des effectifs

Répartition des agents par filière (tous statuts)

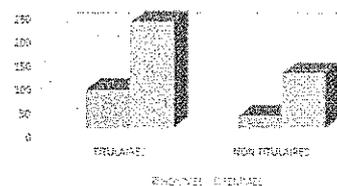


Total agents : 444
Titulaires : 303
Non titulaires : 141

Répartition des effectifs par catégorie

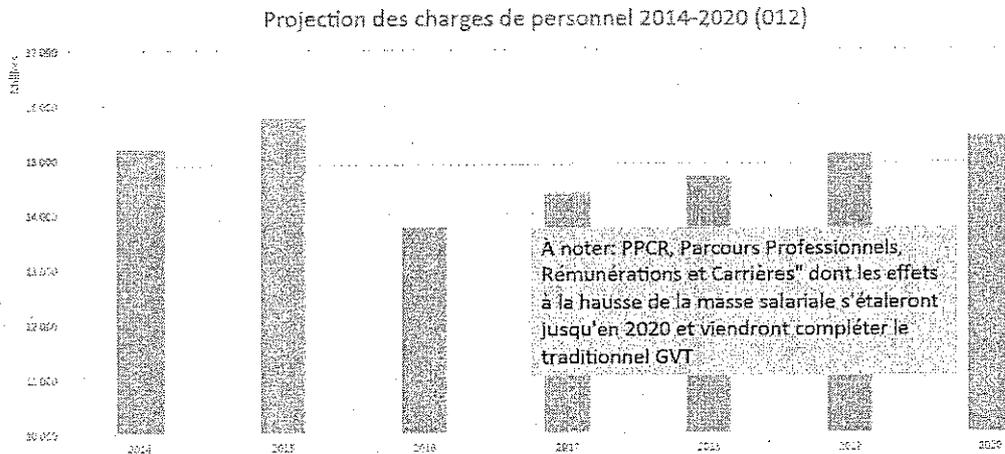


Répartition Hommes/Femmes

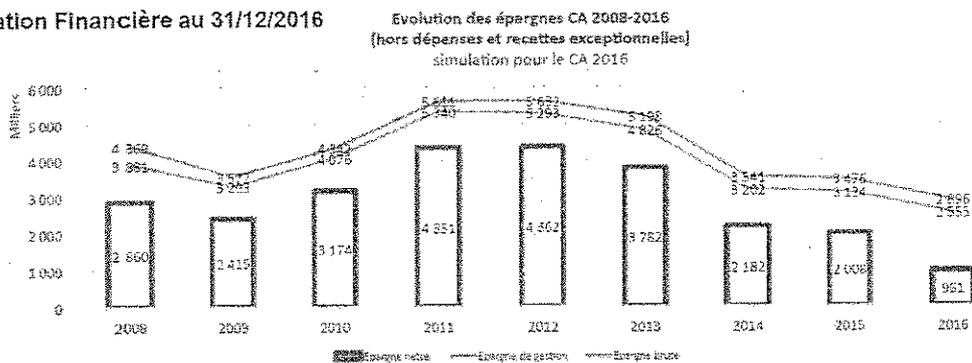


Pour mémoire, 54 agents ont été mutualisés au 1^{er} janvier 2016

3) Structure et évolution des effectifs



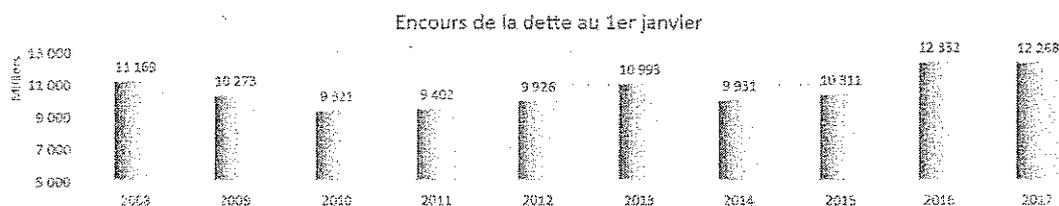
4) Situation Financière au 31/12/2016



De 2013 à 2016 l'épargne nette de notre commune passe de 3 394 K€ à 961 K€, cette baisse imputable à la baisse des dotations de l'Etat de ces dernières années est également impactée en 2016 par la mutualisation. En effet l'attribution de compensation qui intègre pour plus de 580 K€ d'amortissements est pourtant inscrite en dépenses réelles de fonctionnement. Fort justement la loi de Finances rectificative 2016 permet(tra) d'inscrire cette somme en dépenses réelles d'investissement. Notre épargne nette théorique 2016 serait donc d'un peu plus de 1,5M€.



5) Structure et Gestion de la dette



La dette de la Ville du Bouscat au 1^{er} janvier 2017 :

- 22 contrats de prêts en cours dont 17 à taux fixes et 5 à taux variables (Aucun produit structuré de type toxique »)
- Un taux moyen de 2,92 %
- Un encours de la dette de 12 268M€ soit 518 €/hab (strate 2015: 1 109 €/hab).
- Durée résiduelle moyenne en année : 9 ans et 5 mois
- Durée moyenne à la souscription : 14,33



6) Déclinaison des orientations budgétaires

En section de fonctionnement :

- Un effort continu de maîtrise des dépenses qui devrait nous permettre de ne pas augmenter cette année encore les taux des différentes taxes communales

Les dépenses

- Maîtrise des dépenses dans le respect de l'ODEDEL (+ 1,3%), avec un objectif affiché de seulement + 0,50%.

Tous les postes de dépenses (charges à caractère général...) sont visés avec des leviers complémentaires actionnés (assujettissement de certaines activités à la TVA avec une comptabilisation HT, prise en compte de l'attribution de compensation d'investissement en 2017 sur les compétences transférées ou mutualisées, diminution des frais financiers en raison d'une contractualisation d'emprunt limitée en 2016...).

- Malgré des mesures impactant fortement la masse salariale (+3%) en application des mesures nationales et donc exogènes (point d'indice, réforme PPCR et calendrier électoral 2017) mais également endogènes (augmentation du régime indemnitaire des agents de catégorie B et C).

A noter : le transfert de l'activité portage des repas à domicile du CCAS vers le budget communal dans le cadre de l'assujettissement de certaines activités à la TVA. Le montant de la subvention 2017 au CCAS intégrera donc cette mesure. L'aide sociale de la Ville et de son CCAS sera pour autant maintenue à son niveau antérieur.



6) Déclinaison des orientations budgétaires

En section de fonctionnement (suite) :

En recettes

- Baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF - 245 Ke) pour la quatrième année consécutive, soit une perte cumulée de 4,7 millions d'euros.
- Stabilité générale des produits des services se traduisant par la non revalorisation de certains tarifs municipaux comme les Temps Educatifs Municipaux.
- Stabilité des produits de la fiscalité locale en tenant compte de la revalorisation des bases (prévue à la loi de Finances 2017) mais sans augmentation prévue des taux d'imposition en 2017
- Hausse sensible des participations de la Caisse d'Allocations Familiales en application de la Convention Territoriale Globale et du Contrat Enfance/Jeunesse



6) Déclinaison des orientations budgétaires

En section d'investissement :

- *La limitation du montant des dépenses d'investissement dans le respect du plan pluriannuel dont le montant est plafonné sur le mandat à 25 millions d'euros.*
 - Ce choix permet d'envisager un recours à l'emprunt très limité, à hauteur du remboursement du capital de la dette. Le maintien au niveau actuel de l'encours de dette de la commune permet de ne pas dégrader les niveaux d'épargne (intérêt de la dette notamment).
 - Pour autant, la déclinaison 2017 du PPI assurera les travaux nécessaires au maintien en l'état du patrimoine existant et verra en complément la réalisation des projets suivants :
 - Enfouissement des réseaux, travaux connexes à l'arrivée de la ligne D du tramway.
 - Travaux relatifs à la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : 2^{ème} phase.
 - Travaux de mise aux normes de l'école primaire Centre 2 (sécurité incendie),
 - Démarrage des études de la nouvelle éco-structure (crèche, agence postale, association Ricochet)
 - Démarrage du projet « incubateur/pépinière d'entreprises » au Centre Max Monichon



VU l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par
35 voix POUR**

Article unique : Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2017 dans les conditions stipulées au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 24 Janvier 2017

LE MAIRE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, identifying the signatory as Patrick Bobet.

Patrick BOBET

